



Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes

S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics et privés

Besançon, le 10 septembre 2018.

Rectorat

Objet : lettre de rentrée inter-langues

Inspection Pédagogique Régionale des Langues Vivantes

Chères et chers collègues,

Vous trouverez ci-dessous la lettre de rentrée 2018.

Elle est cette année composée de deux parties :

Odile MALAVAUX IA-IPR anglais Mission académique Langues vivantes

une partie commune à toutes les disciplines signée par le doyen des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et le doyen des inspecteurs de l'éducation nationale 2nd degré (IEN ET/EG/IO) ;

Téléphone 03 81 65 49 33 Mél. odile.malavaux

@ac-besancon.fr

une partie spécifique à la discipline langues vivantes.

10, rue de la Convention 25030 Besançon cedex Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

IA-IPR/BT

IA-IPR de langues vivantes en résidence

Allemand Marie-Christine CLERC-GEVREY marie-christine.clerc-gevrey@ac-besancon.fr

Odile MALAVAUX odile.malavaux@ac-besancon.fr

Dominique CHATTÉ dominique.chatte@ac-besancon.fr

IA-IPR de langues vivantes hors résidence

<u>Arabe</u> Dounia ZEBIB

dounia.zebib@ac-besancon.fr

Chinois

Julie ROQUEJEOFFRE

julie.roquejeoffre@ac-strasbourg.fr

Italien

Elisabeth LINET

elisabeth.linet@ac-lyon.fr

Pascal BEGOU

pascal.begou@ac-grenoble.fr

<u>Portugais</u>

Manuel VIEIRA

manuel.vieira1@ac-creteil.fr

Russe

Catherine HODEN catherine.hoden@ac-lille.fr

Turc (chargé de mission IGEN) Stéphane DE TAPIA stephane.detapia@misha.fr

Partie commune à toutes les disciplines



2/5

Les inspecteurs du second degré souhaitent une excellente rentrée à chacune et chacun. Par la présente, ils vous font part de ce qui guidera leur action dans les prochains mois.

Les priorités académiques définies par monsieur le Recteur feront l'objet d'une attention particulière de la part des corps d'inspection. Dans la continuité des années scolaires précédentes, les inspecteurs veilleront à l'engagement des personnels pour assurer à tous les usagers des établissements scolaires un cadre de vie sécurisé, agréable et propice aux apprentissages. Ils veilleront également à ce que la pratique professionnelle de chaque personnel soit en accord avec le principe d'éducabilité de tous les élèves, qui est essentiel et indéfectible pour élever chacune et chacun dans la voie d'excellence vers laquelle le portent ses dispositions et ses goûts.

Notre action commune, au sein d'une École bienveillante et exigeante, a l'impérieux devoir de prévenir et de bannir toute forme de discrimination et tout stéréotype. La lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que l'attention aux plus fragiles et aux plus démunis, sont des préoccupations qui doivent être quotidiennes. C'est notamment en s'appuyant sur la transmission des valeurs de la République, qui est du ressort de chaque acteur de notre institution, que nous pourrons atteindre les objectifs que nous partageons.

La mise en œuvre des réformes du système éducatif, notamment celle du lycée professionnel et celle du lycée général et technologique, se poursuit et contribue à garantir un parcours personnalisé de réussite à tous les élèves, grâce à des pratiques pédagogiques et à des modalités d'enseignement variées et adaptées. Vous êtes encouragés à poursuivre le travail que vous avez entrepris avec conviction, individuellement et collectivement, en conservant tout le sens et toute la pertinence des actions mises en place dans les collèges et lycées de l'académie, ou au sein de réseaux d'établissements.

Les travaux engagés autour de l'école du socle, des différentes liaisons, des quatre parcours éducatifs et de l'insertion professionnelle réclament tout notre appui. Ils aideront à assurer cohérence et continuité dans la formation de l'élève. Ceux qui sont conduits sur le travail personnel de l'élève, la plus-value pédagogique du numérique et l'évaluation se poursuivront, notamment à l'occasion des tests nationaux de positionnement qui seront passés en classes de sixième, de seconde professionnelle et de seconde générale et technologique. L'utilisation raisonnée des résultats de ces travaux et tests permettra de soutenir les apprentissages, dans le cadre d'une coopération qui amène chacun des collégiens et lycéens au meilleur de lui-même.

Les formations initiale et continue des personnels enseignants et d'éducation favoriseront les échanges de pratiques et chacun devra prendre une part active et réflexive à sa propre formation. Les accompagnements individuel et collectif de ces personnels seront des moments privilégiés pour, d'une part, assurer la convergence des efforts de tous et, d'autre part, nourrir la réflexion des différents acteurs de la communauté éducative.

Nous vous remercions très sincèrement pour votre engagement au service de la réussite des élèves qui vous sont confiés et vous souhaitons une année scolaire riche en satisfactions professionnelles.

Pour le collège des IA-IPR Le doyen, Pour le collège des IEN ET-EG-IO, Le doyen,

Nicolas MAGNIN

Fabrice PEYROT

Partie spécifique à la discipline langues vivantes

1- Les nouveaux professeurs



L'académie accueille cette année144 nouveaux stagiaires dont 57 stagiaires en langues (allemand, anglais, espagnol, russe). Ils seront accompagnés par des tuteurs et des professeurs formateurs que nous remercions de leur investissement. Au-delà de la formation dispensée à l'ESPE, il s'agit de faire de l'établissement scolaire un lieu de formation et c'est pourquoi nous invitons l'ensemble des équipes éducatives à contribuer à la formation des futurs et nouveaux personnels de l'éducation nationale.

2- Les enseignements au collège

L'organisation et la mise en place des enseignements complémentaires (AP et EPI) mis en place dans la réforme du collège sont assouplis par l'arrêté paru au BO n°22 du 22 juin 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117828

Cet arrêté apporte également des modifications à l'organisation des enseignements au collège. Certains articles concernent tout particulièrement les langues vivantes :

- « Article 3 L'article 5 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :
- « Art. 5 Conformément au 1 ° de l'article L. 121-3 du code de l'éducation, un enseignement commun ou un enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré. »

Article 5 - L'article 7 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

- « Art. 7 Les enseignements facultatifs peuvent porter sur :
- « a) les langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de trois heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième ;
- « b) une deuxième langue vivante étrangère, ou régionale, en classe de sixième. Le cas échéant, l'enseignement des deux langues vivantes se fait dans la limite de six heures hebdomadaires ;
- « c) un enseignement de langues et cultures européennes, s'appuyant sur l'une des langues vivantes étudiées, dans la limite de deux heures hebdomadaires au cycle 4 ;
- « d) les langues et cultures régionales, en classe de sixième et au cycle 4, dans la limite de deux heures hebdomadaires.
- « Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin.»

3- Les programmes

- en collège

http://cache.media.education.gouv.fr/file/48/62/7/collegeprogramme-24-12-2015 517627.pdf

avec les modifications apportées dans le BO n°30 du 26 juillet 2018 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987

Des ressources Eduscol très riches fournissent de précieuses références pour nourrir votre réflexion didactique et alimenter vos projets pédagogiques. http://eduscol.education.fr/cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-2-3-et-4.html

- en lycée :

http://eduscol.education.fr/pid26017/programmes-du-lycee.html)



4- Le baccalauréat

Nous vous rappelons la nécessité de respecter les textes dans la passation des épreuves orales en cours d'année et également lors des épreuves ponctuelles en série L. Il faut être vigilant quant à certains points qui ont fait, encore cette année, l'objet de signalements auprès de la Division des Examens et Concours et respecter:

- le nombre de notions ou de thématiques à présenter ;
- les conditions (documents à conserver en L) et le temps de préparation et de passation des épreuves;
- la déontologie qui veut que l'on porte un regard neutre et objectif sur l'évaluation des candidats. Aucune remarque dévalorisante sur la préparation des candidats aux épreuves n'est acceptable.

N'hésitez pas à consulter le lien suivant pour toute question relative aux épreuves écrites et orales (foire aux questions, épreuves de langues vivantes, février 2017). (http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lycee/12/9/FAQ_languesvivantes_v16_0 6 17 782129.pdf).

Vous trouverez les textes officiels et les supports de communication concernant la réforme du baccalauréat en cliquant sur le lien suivant http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html

5- BTS industriels et tertiaires

Les mêmes recommandations valent pour les contrôles en cours de formation et les épreuves ponctuelles. Nous vous invitons à consulter :

- les référentiels des BTS dont certains présentent des évolutions (https://www.sup.adc.education.fr/btslst/);
- le site interlangues de l'académie de Grenoble qui regroupe les consignes et ressources pour les académies du Centre et Grand Est dont l'académie de Besançon fait partie

(http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/interlangues/articles.php?lng=fr&pg=798).

Nous vous rappelons que les convocations aux missions d'examen sont prioritaires et font partie des obligations de service.

6- Formation continue

La formation tout au long de la vie étant une priorité, il vous est vivement conseillé de vous inscrire à un stage individuel du Plan Académique de Formation (inscription au PAF par GAIA accessible sur le site du Rectorat) ou de participer à un stage d'établissement.

http://paf.ac-besancon.fr:1211/paf/vue/index.php

Les inscriptions doivent se faire avant le 16 septembre 2018.

Il peut arriver qu'inscrit à un stage, vous ne puissiez pour des raisons professionnelles ou personnelles y participer. Nous vous remercions d'avoir la courtoisie de prévenir le gestionnaire DIFOR qui a émis l'ordre de mission.

Les formations sur la réforme du lycée et les nouveaux programmes seront mises en place en cours d'année en fonction du calendrier des publications des nouveaux textes. Elles se dérouleront en bassins et vous recevrez les convocations en fonction de leur programmation.

Nous vous rappelons que le site académique (http://langues.ac-besancon.fr/) a vocation à faire vivre l'enseignement des langues vivantes en vous proposant des ressources actualisées, nationales et académiques. Vous pouvez aussi contribuer à ces ressources mutualisées en nous transmettant tout projet, site ou document susceptibles d'intéresser la communauté des enseignants de langues vivantes.

4/5



7- Communication

La messagerie professionnelle

5/5

Les personnels enseignants titulaires et stagiaires (du public et du privé de l'académie disposent d'une boîte aux lettres électronique individuelle et professionnelle sur le serveur de l'académie de Besançon. Les informations professionnelles destinées aux enseignants transitent uniquement par cette adresse professionnelle : informations nationales et académiques, contact individuel par l'institution, annonce des rendezvous de carrière.

Devenant l'équivalent électronique de votre adresse professionnelle, il est indispensable que chacun d'entre vous la consulte régulièrement.

L'application "iprof"

Nous vous invitons à actualiser régulièrement l'application i-prof, les informations portées sont très utiles pour la gestion des ressources humaines en langues vivantes et pour le déroulement de votre carrière.

Nous tenons à remercier chacun et chacune de vous pour son engagement au service des élèves et de l'enseignement des langues : accueil des personnels stagiaires ou remplaçants, organisation d'échanges linguistiques et de voyages culturels, semaine des langues, préparation des élèves et des étudiants aux différentes épreuves d'examen, de certification et de concours.